

# **SUISSE GARANTIE :** **l'indication de provenance des produits agricoles**

## **1. Production et transformation en Suisse**

Les produits portant la marque SUISSE GARANTIE sont suisses, de l'exploitation agricole jusqu'à leur transformation ultérieure. Les exigences pour l'obtention de cette marque sont donc plus sévères que celles de la législation en vigueur, qui permet de parler d'un produit indigène même si celui-ci n'est obtenu ou transformé que partiellement en Suisse. C'est pourquoi la matière première des produits alimentaires portant la croix suisse est souvent en grande partie importée.

La marque SUISSE GARANTIE couvre la phase de production et la totalité de la transformation. Des dérogations à ce principe ne sont possibles que lorsqu'il y a pénurie de matière première indigène en raison d'une mauvaise récolte, ou lorsque les capacités de transformation sont insuffisantes. Dans de tels cas, au maximum 10 pour cent de matière première étrangère peuvent être intégrés dans le processus de transformation. Ces dérogations nécessitent une autorisation d'AMS. Sont en outre considérés comme suisses les produits de la Principauté du Liechtenstein, de la zone franche de Genève et des zones frontalières faisant l'objet d'un traité.

## **2. Des aliments produits dans le respect de l'environnement**

En Suisse, les méthodes de production respectueuses de l'environnement sont devenues la règle et une condition préalable pour pouvoir toucher les paiements directs de la Confédération. Les produits SUISSE GARANTIE doivent impérativement provenir d'exploitations fournissant les prestations écologiques requises.

Ces exigences relatives à la protection de l'environnement et des animaux sont nettement plus sévères chez nous qu'à l'étranger. Unique au monde, notre système des prestations écologiques requises (PER) aspire à une approche globale des écosystèmes et des exploitations agricoles. Notre environnement ne peut en effet être préservé à long terme que par une agriculture durable, le respect d'une législation très stricte en matière de protection des animaux, le recours généralisé aux ressources naturelles, des cycles de nutriments si possible fermés et l'utilisation parcimonieuse des agents de fumure et de protection des plantes. Les PER encouragent ainsi la plantation de haies, l'entretien des prairies maigres et des vergers à hautes tiges, qui enrichissent les paysages et contribuent à la biodiversité.

Enfin, les méthodes de production écologiques sont fondamentales pour l'obtention d'aliments sains et de grande valeur biologique.

### **3. Production sans génie génétique**

La sécurité alimentaire et de strictes directives de production sont les principales exigences concernant les denrées alimentaires de qualité supérieure. Des études de marché ont montré que les consommateurs suisses refusent pour la plupart de consommer des produits OGM. Dans ce cas, la marque d'origine SUISSE GARANTIE apporte une réponse ferme et claire, car il est formellement interdit d'utiliser la marque de garantie pour des aliments contenant des produits OGM.

Les consommateurs souhaitant acheter des produits alimentaires sans OGM pourront donc choisir les produits portant la marque SUISSE GARANTIE. Ils sauront avec certitude que leurs denrées alimentaires végétales proviennent de cultures sans PGM (plantes génétiquement modifiées). Et pour ce qui est des produits d'origine animale, ils proviennent d'animaux non transgéniques, qu'il est interdit d'alimenter à l'aide de fourrages OGM.

### **4. Des exigences supplémentaires spécifiques pour chaque branche**

Les fabricants de produits portant la marque SUISSE GARANTIE doivent non seulement s'en tenir aux directives générales de production, mais également respecter les exigences spécifiques complémentaires s'appliquant à la catégorie de produits considérée. Chaque branche fixe pour ses produits les dispositions complémentaires nécessaires dans des règlements sectoriels.

Une commission consultative où sont représentés les milieux de l'agriculture, le commerce, les organisations de défense des consommateurs, la Confédération et d'autres cercles encore, encourage le dialogue entre les partenaires du projet SUISSE GARANTIE, vérifie en continu les directives en vigueur et donne des impulsions pour l'amélioration de la marque d'origine.

### **5. Système de contrôle rigoureux**

Les produits SUISSE GARANTIE sont sévèrement contrôlés d'un bout à l'autre de la filière de production. Un système global d'assurance de la qualité vérifie que les directives relatives à la provenance et à la fabrication sont respectées. Le contrôle est assuré par des organismes de certification indépendants reconnus par la Confédération. Toutes les entreprises qui apposent sur leurs produits la marque SUISSE GARANTIE doivent disposer d'un certificat ad hoc. Le système de contrôle couvre l'ensemble de la filière de production, depuis le producteur jusqu'au consommateur, en passant par la transformation et le commerce. Il assure ainsi une parfaite traçabilité.

Le système de certification SUISSE GARANTIE se base sur les normes internationales ISO en matière de gestion environnementale et d'étiquetage des produits. Il est donc reconnu dans le monde entier, ce en quoi la marque SUISSE GARANTIE se distingue clairement de nombreuses autres marques utilisées en Suisse.

Le système de contrôle rigoureux de SUISSE GARANTIE garantit au consommateur une fiabilité maximale en matière de sécurité alimentaire et de provenance suisse.